

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES CRÉDITS IMMOBILIERS ET HYPOTHÉCAIRES PROPOSÉS PAR LE CRÉDIT MUTUEL

Prêteur

Caisse de Crédit Mutuel affiliée à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9. Société coopérative à forme de SA au capital de 5 458 531 008 euros – RCS : B 588 505 354 – ORIAS : 07 003 758 (immatriculations consultables sur www.orias.fr). Contrats d'assurances souscrits auprès de ACM IARD SA et ACM Vie SA entreprises régies par le Code des assurances.

Tous nos prêts présentent les caractéristiques mentionnées au paragraphe **1** Généralités et commentaires, sauf particularités mentionnées aux paragraphes 2, 3 et 4.

1 Généralités et commentaires

2 Prêts immobiliers proposés par les Caisses affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

3 Prêts réglementés

4 Crédits à la consommation hypothécaires



Sous réserve d'acceptation de votre dossier et de constitution des garanties convenues.

1 Généralités et commentaires

Explications relatives aux taux fixes et variables	■ Taux fixe : vos échéances sont constantes car le taux est connu pour la durée du prêt. Le taux fixe vous assure une sécurité maximale. ■ Taux variable : le taux initial est fixé en fonction d'un indice, et varie par la suite périodiquement en fonction des variations de l'indice. Le taux variable, encadré par un taux plafond et un taux plancher, vous permet de bénéficier des baisses de taux selon le contexte de marché.
Sûretés	■ 3 principales garanties : l'hypothèque conventionnelle, l'hypothèque légale spéciale du prêteur de deniers et la caution d'un organisme de cautionnement mutuel. – Dans le cas de l'hypothèque conventionnelle ou de l'hypothèque légale spéciale du prêteur de deniers, la banque prend en garantie votre bien immobilier et elle est en droit, en cas de non-remboursement du prêt, de saisir le bien de le vendre et de récupérer les sommes qui lui sont dues. – Dans le cas de la caution, l'organisme s'engage à rembourser le prêt immobilier si vous n'êtes plus en mesure de le faire. ■ Autres garanties – La caution personnelle (un tiers se porte garant du remboursement de votre prêt en cas de défaillance de votre part). – Le nantissement d'actifs (portefeuille titres, contrat d'assurance-vie...). – Engagement de ne pas hypothéquer et/ou promette d'hypothéquer à 1^{re} demande votre bien immobilier (la garantie ne sera constituée qu'en cas de défaillance de votre part).
Dont assurance emprunteur	Prêts immobiliers : ■ Obligatoire pour une tête : assurance Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie à 100 %, Incapacité Temporaire Totale de Travail, Invalidité Permanente à 50 %. ■ Conseillée : assurance perte d'emploi. Crédits consommation : ■ Facultative : assurance Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de Travail, Invalidité Permanente Totale ou Partielle.
Devises proposées	Sauf exception, EUR, CHF, USD sous réserve de revenus et/ou patrimoine dans la devise du prêt. Avertissement : la fluctuation des taux de change peut avoir un impact sur le coût total du crédit, notamment en cas de perte des revenus dans la devise du prêt.
Autres coûts non compris dans le coût total du crédit	Pendant la durée du prêt, certains frais et coûts tels que les frais de modulation ou retour à taux fixe, de remboursement anticipé, d'avenant, d'impayés, etc. pourront être mis à votre charge, sauf exceptions prévues par la loi, conformément aux dispositions de notre recueil tarifaire.
Modalités de remboursement	■ Périodicité : Mensuelle, trimestrielle, ou in fine, avec respectivement une échéance à payer chaque mois, chaque trimestre ou en totalité à la fin du crédit (à l'exception des intérêts et de l'assurance). Prêts à taux variable : les variations de taux s'imputent au choix du client sur le montant de l'échéance ou sur la durée du prêt. ■ Franchise : Il est possible de différer l'amortissement du capital sur une durée de 3 à 24 mois. Cette période de franchise s'ajoute à la période d'amortissement – Partielle : l'emprunteur paie les intérêts et l'assurance – Totale : l'emprunteur ne paie que l'assurance. ■ Modulation (ne concerne que les prêts immobiliers) : il est possible de faire varier l'échéance ou la durée du prêt à la hausse comme à la baisse afin de diminuer le coût du crédit ou d'en étaler les charges. ■ Suspension d'échéance : possibilité pour les formules qui le proposent de suspendre temporairement les échéances d'un prêt. Seuls les intérêts et l'assurance sont payés durant cette période.
Remboursement anticipé	Prêts immobiliers : ■ Remboursement anticipé partiel ou total possible à tout moment : sauf exonérations légales, des indemnités peuvent être exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts sur le capital remboursé sans dépasser 3 % du capital restant dû avant remboursement. Crédits consommation hypothécaires : ■ Remboursement anticipé partiel ou total possible à tout moment : des indemnités peuvent être exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts sur le capital remboursé sans dépasser 3 % du capital restant dû avant remboursement.
Expertise du bien	Le cas échéant, et sous sa responsabilité, la banque peut demander une expertise si elle le juge nécessaire en fonction du montant du prêt. Dans ce cas elle est sans frais pour le client.
En cas de non-respect par l'emprunteur de ses obligations	Conformément à la loi, la banque sera en droit de majorer le taux débiteur de 3 points à compter de la première échéance impayée et jusqu'à reprise du cours normal des échéances, ou d'exiger le remboursement immédiat du solde restant dû, assorti d'une indemnité égale à 7 % du capital restant dû, plus les intérêts échus et non réglés. En cas de non-paiement de la cotisation d'assurance emprunteur, l'emprunteur s'expose à perdre le bénéfice de cette garantie.

2

Prêts immobiliers proposés par les Caisses affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

PRÊT IMMOBILIER ORDINAIRE / PRÊT MODULIMMO / PRÊT IMMO NOUVELLES FORMES D'EMPLOI

Nature des crédits proposés	Prêt immobilier amortissable
Destination	Acquisition ou travaux
Durée	24 à 300 mois (264 mois pour le Prêt Immo Nouvelles Formes d'emploi)
Taux	Fixe ou variable
Sûretés	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires"
Devises proposées	EUR – CHF – USD (sauf Prêt Immo Nouvelles Formes d'emploi EUR uniquement)
Exemple représentatif	Exemple représentatif⁽¹⁾ : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 250 000 euros et d'une durée de 240 mois au taux débiteur fixe de 3,45 %, vous remboursez 239 mensualités de 1 443,48 euros et une dernière de 1 444,93 euros (hors assurances). Montant total dû par l'emprunteur : 356 441,45 euros dont 2 500 euros de frais de dossier. Coût total du crédit : 106 441,45 euros assurances comprises. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 3,88 %⁽²⁾⁽³⁾. Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance emprunteur obligatoire pour une tête : garantie décès, perte totale et irréversible d'autonomie à 100 %, incapacité de travail et invalidité permanente à 50 % : 1^{re} cotisation mensuelle de 30,26 euros, cotisation mensuelle maximum : 37,31 euros⁽⁴⁾ montant total de l'assurance : 7 504,80 euros, taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,26 %. (1) Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier. (2) Conditions juillet 2026. (3) Hors frais de garantie éventuelle. (4) Cotisation indicative donnée pour un assuré employé administratif de 35 ans, non-fumeur, hors surprime. Les cotisations évoluent tous les ans en fonction de l'âge de l'assuré et du capital restant dû. Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel. Échéance fixe comprenant l'amortissement du capital, les intérêts et l'assurance
Dont Modulation	Oui sauf Prêt Immobilier ordinaire, dans la limite d'un rallongement de 3 ans
Retour à taux fixe	Sans objet
Franchise	Oui
Remboursement anticipé	Oui, partiel ou total, possible à tout moment.

CRÉDIT RELAIS

Nature des crédits proposés	Prêt permettant d'attendre la vente d'un bien, dont le capital est remboursé en totalité lors de la réalisation de celle-ci
Destination	Acquisition
Durée	1 à 12 mois, renouvelable une fois
Taux	Fixe ou variable
Sûretés	Promesse d'hypothèque à première demande + Engagement de ne pas hypothéquer Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires"
Devises proposées	EUR – CHF – USD
Exemple représentatif	Exemple⁽¹⁾ : pour un crédit relais d'un montant de 100 000 euros et d'une durée de 24 mois au taux débiteur fixe de 4,05 %, vous remboursez 23 mensualités de 337,50 euros et une de 100 337,50 euros. Montant total dû par l'emprunteur : 109 294,98 euros dont 1 000 euros de frais de dossier. Coût total du crédit : 9 294,88 euros assurances comprises. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 4,77 %⁽²⁾⁽³⁾. Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance emprunteur obligatoire pour une tête : garantie décès, perte totale et irréversible d'autonomie à 100 %, incapacité de travail et invalidité permanente à 50 % : 1^{re} cotisation mensuelle de 7,98 euros, cotisation mensuelle maximum : 8,26 euros⁽⁴⁾, montant total de l'assurance : 194,88 euros, taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,11 %. (1) Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier. (2) Conditions juillet 2026. (3) Hors frais de garantie éventuelle. (4) Cotisation indicative donnée pour un assuré employé administratif de 35 ans, non-fumeur, hors surprime. Les cotisations évoluent tous les ans en fonction de l'âge de l'assuré et du capital restant dû. Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel. Échéance comprenant les intérêts et l'assurance. Paiement du capital en fin de prêt
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Sans objet
Franchise	Oui
Remboursement anticipé	Oui, total sans frais lors de la vente du bien

2

Prêts immobiliers proposés par les Caisses affiliées
à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

PRÊT IN FINE

Nature des crédits proposés	Prêt dont le capital est remboursable en totalité à l'échéance
Destination	Acquisition
Durée	24 à 240 mois
Taux	Fixe ou variable
Sûretés	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires" + nantissement d'un contrat d'assurance-vie
Devises proposées	EUR – CHF – USD
Exemple représentatif	Exemple représentatif⁽¹⁾ : pour un crédit in fine d'un montant de 250 000 euros et d'une durée de 180 mois au taux débiteur fixe de 4,10 %, vous remboursez 180 mensualités de 854,17 euros et une dernière de 250 854,17 euros (hors assurances). Montant total dû par l'emprunteur : 412 842,56 euros dont 2 500 euros de frais de dossier. Coût total du crédit : 162 842,56 euros assurances comprises. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 4,45 %⁽²⁾⁽³⁾. Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance emprunteur obligatoire pour une tête : garantie décès, perte totale et irréversible d'autonomie à 100 %, incapacité de travail et invalidité permanente à 50 % : 1^{re} cotisation mensuelle de 23,77 euros, cotisation mensuelle maximum : 54,65 euros⁽⁴⁾, montant total de l'assurance : 6 591,96 euros. Taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,18 %. (1) Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier. (2) Conditions juillet 2026. (3) Hors frais de garantie éventuelle. (4) Cotisation indicative donnée pour un assuré employé administratif de 35 ans, non-fumeur, hors surprime. Les cotisations évoluent tous les ans en fonction de l'âge de l'assuré et du capital restant dû. Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	In fine. Échéance comprenant les intérêts et l'assurance. Remboursement du capital en fin de prêt
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Oui si taux variable
Franchise	Sans objet
Remboursement anticipé	Oui, partiel ou total, possible à tout moment

3 Prêts réglementés

PRÊT CONVENTIONNÉ / PRÊT CONVENTIONNÉ À L'ACCESSION SOCIALE

Nature des crédits proposés	Prêts immobiliers réglementés donnant droit à divers avantages, dont le droit à l'Aide Personnalisée au Logement (sous conditions de ressources pour le PAS)
Destination	Acquisition ou travaux
Durée	24 à 300 mois
Taux	Fixe, ou variable (répercussion de la variation de taux sur l'échéance)
Sûretés	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires" PAS : Garantie du FGAS (Fonds de Garantie à l'Accession Sociale) + hypothèque de 1 ^{er} rang si > 15 000 euros
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	Exemple représentatif ⁽¹⁾ : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 250 000 euros et d'une durée de 240 mois au taux débiteur fixe de 3,45 %, vous remboursez 239 mensualités de 1 443,48 euros et une dernière de 1 444,93 euros (hors assurances). Montant total dû par l'emprunteur : 356 441,45 euros dont 2 500 euros de frais de dossier. Coût total du crédit : 106 441,45 euros assurances comprises. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 3,88 % ⁽²⁾⁽³⁾ . Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance emprunteur obligatoire pour une tête : garantie décès, perte totale et irréversible d'autonomie à 100 %, incapacité de travail et invalidité permanente à 50 % : 1 ^{re} cotisation mensuelle de 30,26 euros, cotisation mensuelle maximum : 37,31 euros ⁽⁴⁾ , montant total de l'assurance : 7 504,80 euros, taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,26 %. (1) Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier. (2) Conditions juillet 2026. (3) Hors frais de garantie éventuelle. (4) Cotisation indicative donnée pour un assuré employé administratif de 35 ans, non-fumeur, hors surprime. Les cotisations évoluent tous les ans en fonction de l'âge de l'assuré et du capital restant dû. Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel ou annuel. Échéance fixe comprenant l'amortissement du capital, les intérêts et l'assurance.
Dont Modulation	Non
Retour à taux fixe	Oui si taux variable
Franchise	Oui
Remboursement anticipé	Oui, partiel ou total

PRÊT ÉPARGNE LOGEMENT

Nature des crédits proposés	Prêt immobilier réglementé consenti à l'issue d'une phase d'épargne, et dont le montant est fonction de la nature du compte épargne (PEL ou CEL), du montant des intérêts acquis, et de la durée de remboursement
Destination	Acquisition ou travaux
Durée	24 à 180 mois
Taux	Fixe, déterminé en fonction du taux de la phase d'épargne et de la durée de remboursement
Sûretés	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires"
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	Exemple représentatif ⁽¹⁾ : pour un crédit épargne logement destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 50 000 euros et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 2,178 %, vous remboursez 119 mensualités de 464,06 euros et une dernière de 464,58 euros (hors assurances). Montant total dû par l'emprunteur : 56 234,08 euros. Pas de frais de dossier. Coût total du crédit : 6 234,08 euros assurances comprises. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,41 % ⁽²⁾⁽³⁾ . Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance emprunteur obligatoire pour une tête : garantie décès, perte totale et irréversible d'autonomie à 100 %, incapacité de travail et invalidité permanente à 50 % ⁽³⁾ : 1 ^{re} cotisation mensuelle de 6,21 euros, cotisation mensuelle maximum : 6,21 euros ⁽⁴⁾ , montant total de l'assurance : 546,36 euros, taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,21 %. (1) Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier. (2) Conditions juillet 2026 pour un PEL ouvert en 2022. (3) Hors frais de garantie éventuelle. (4) Cotisation indicative donnée pour un assuré employé administratif de 35 ans, non-fumeur, hors surprime. Les cotisations évoluent tous les ans en fonction de l'âge de l'assuré et du capital restant dû. Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	Mensuel. Échéance fixe comprenant l'amortissement du capital, les intérêts et l'assurance
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Sans objet
Franchise ou différé	Sans objet
Remboursement anticipé	Oui, partiel ou total

3 Prêts réglementés

PRÊT À TAUX ZÉRO

Nature des crédits proposés	Prêt immobilier réglementé sans intérêts, accordé sous conditions d'éligibilité
Destination	Acquisition de la résidence principale
Durée	240 à 300 mois
Taux	Taux Fixe 0 %
Sûretés	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires"
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	Exemple représentatif⁽¹⁾ : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 100 000 euros et d'une durée de 180 mois au taux débiteur fixe de 0 %, vous remboursez 0 euros par mois pendant 24 mois puis 155 mensualités de 641,03 euros et une dernière de 640,35 euros (hors assurances). Montant total dû par l'emprunteur : 101 947 euros. Pas de frais de dossier. Coût total du crédit (assurance) : 1 947 euros. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0,23 %⁽²⁾. Le montant des mensualités, indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance emprunteur obligatoire pour une tête : garantie décès, perte totale et irréversible d'autonomie à 100 %, incapacité de travail et invalidité permanente à 50 %⁽³⁾ : 1^{re} cotisation mensuelle de 11,83 euros, cotisation mensuelle maximum : 13,29⁽⁴⁾, montant total de l'assurance : 1 947 euros, taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,23 %. (1) Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier. (2) Conditions juillet 2026. (3) Hors frais de garantie éventuelle. (4) Cotisation indicative donnée pour un assuré employé administratif de 35 ans, non-fumeur, hors surprime. Les cotisations évoluent tous les ans en fonction de l'âge de l'assuré et du capital restant dû. Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	Mensuel après une période de différé
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Sans objet
Franchise	Différé de remboursement
Modalités de remboursement	Mensuel après une période de différé

Certains prêts de Collectivités Locales ou présentant des particularités locales ne sont distribués que dans certaines régions : les informations les concernant sont disponibles dans les points de vente habilités à les commercialiser.

PRÊT SOCIAL LOCATION ACCESSION

Nature des crédits proposés	Prêt immobilier réglementé destiné au financement de la location-accession. À l'issue d'une phase locative, le locataire peut grâce au PSLA financer la levée de l'option qui lui permet d'acquérir le bien dont il est locataire.
Destination	Acquisition
Durée	300 mois maxi
Taux	Fixe, ou variable
Sûretés	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires"
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	Exemple représentatif⁽¹⁾ : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 250 000 euros et d'une durée de 240 mois au taux débiteur fixe de 3,45 %, vous remboursez 239 mensualités de 1 443,48 euros et une dernière de 1 444,93 euros (hors assurances). Montant total dû par l'emprunteur : 356 441,45 euros dont 2 500 euros de frais de dossier. Coût total du crédit : 106 441,45 euros assurances comprises. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 3,88 %⁽²⁾. Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance emprunteur obligatoire pour une tête : garantie décès, perte totale et irréversible d'autonomie à 100 %, incapacité de travail et invalidité permanente à 50 % : 1^{re} cotisation mensuelle de 30,26 euros, cotisation mensuelle maximum : 37,31 euros⁽⁴⁾ montant total de l'assurance : 7 504,80 euros, taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,26 %. (1) Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier. (2) Conditions juillet 2026. (3) Hors frais de garantie éventuelle. (4) Cotisation indicative donnée pour un assuré employé administratif de 35 ans, non-fumeur, hors surprime. Les cotisations évoluent tous les ans en fonction de l'âge de l'assuré et du capital restant dû. Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel ou annuel
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Oui si taux variable
Franchise ou différé	Sans objet
Remboursement anticipé	Oui, partiel ou total

4 Crédits à la consommation hypothécaires

REGROUPEMENT DE CRÉDITS HYPOTHÉCAIRE

Nature des crédits proposés	Prêt amortissable
Destination	Prêt destiné à financer le regroupement d'au moins deux créances antérieures, dont au moins un crédit en cours.
Durée	De 6 à 120 mois
Taux	Fixe ou variable
Sûretés	Hypothèque, plus cautions éventuelles
Devises proposées	EUR – CHF
Exemple représentatif	Exemple représentatif⁽¹⁾ : pour un crédit amortissable destiné à financer un regroupement de crédits d'un montant de 150 000 euros et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 6,65 %, vous remboursez 119 mensualités de 1 741,05 euros et une dernière de 1 741,07 euros. Montant total dû par l'emprunteur : 210 426,02 euros dont 1 500 euros de frais de dossier. Coût total du crédit : 60 426,02 euros assurance comprise. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 7,10 %⁽²⁾. Le montant des mensualités et le montant total dû indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs facultative couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie, incapacité de travail et invalidité permanente : montant mensuel de 26,36 euros, montant total sur la durée du crédit de 3 163,20 euros et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,36 %. (1) Conditions juillet 2026. (2) Hors frais de garantie Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel
Dont Modulation	Non
Dont Report d'échéance	Oui
Retour à taux fixe	Non
Franchise ou différé	Oui, partiel ou total

PRÊT PERSONNEL HYPOTHÉCAIRE

Nature des crédits proposés	Prêt amortissable
Destination	Prêt destiné à financer des projets de toute sorte
Durée	De 3 à 60 mois
Taux	Fixe ou variable
Sûretés	Hypothèque, plus cautions éventuelles
Devises proposées	EUR – CHF – USD
Exemple représentatif	Exemple représentatif⁽¹⁾ : pour un crédit amortissable d'un montant de 150 000 euros et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 6,10 %, vous remboursez 119 mensualités de 1 699,21 euros et une dernière de 1 699,26 euros. Montant total dû par l'emprunteur : 205 405,25 euros dont 1 500 euros de frais de dossier. Coût total du crédit : 55 405,25 euros assurances comprises. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 6,51 %⁽²⁾. Le montant des mensualités, le montant total dû indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs facultative couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie, incapacité de travail et invalidité permanente : montant mensuel de 26,36 euros, montant total sur la durée du crédit de 3 163,20 euros et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,37 %. (1) Conditions juillet 2026. (2) Hors frais de garantie. Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel
Dont Modulation	Non
Dont Report d'échéance	Oui
Retour à taux fixe	Non
Franchise ou différé	Oui, partiel ou total

4 Crédits à la consommation hypothécaires

PRÊT VÉHICULE HYPOTHÉCAIRE

Nature des crédits proposés	Prêt amortissable affecté
Destination	Prêt destiné à financer l'acquisition d'un véhicule électrique ou Vignette Crit'air 1
Durée	De 3 à 60 mois
Taux	Fixe ou variable
Sûretés	Hypothèque, plus cautions éventuelles
Devises proposées	EUR – CHF
Exemple représentatif	Exemple représentatif⁽¹⁾ : pour un crédit amortissable destiné à financer un véhicule électrique d'un montant de 50000 euros et d'une durée de 60 mois au taux débiteur fixe de 1 %, vous remboursez 59 mensualités de 891,71 euros et une dernière de 892 euros. Montant total dû par l'emprunteur : 53502,89 euros. Pas de frais de dossier. Coût total du crédit : 3502,89 euros assurances comprises. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 1 %⁽²⁾. Le montant des mensualités, le montant total dû ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs facultative couvrant les risques de décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail et invalidité permanente : montant de la première cotisation 70,70 euros, montant total sur la durée du crédit de 2203,9 euros et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 1,73 %. (1) Conditions juillet 2026. (2) Hors frais de garantie. Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel
Dont Modulation	Non
Dont Report d'échéance	Oui
Retour à taux fixe	Non
Franchise ou différé	Oui, partiel ou total

PRÊT TRAVAUX HYPOTHÉCAIRE

Nature des crédits proposés	Prêt amortissable avec possibilité de débloques fractionnés
Destination	Financement de travaux d'amélioration dans un logement
Durée	De 3 à 120 mois
Taux	Fixe ou variable
Sûretés	Hypothèque, plus cautions éventuelles
Devises proposées	EUR – CHF
Exemple représentatif	Exemple représentatif⁽¹⁾ : pour un crédit amortissable destiné à financer des travaux d'un montant de 50000 euros et d'une durée de 60 mois au taux débiteur fixe de 6,10 %, vous remboursez 59 mensualités de 1008,96 euros et une dernière de 1009,27 euros. Montant total dû par l'emprunteur : 61037,91 euros dont 500 euros de frais de dossier. Coût total du crédit : 11037,91 euros. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 6,71 %⁽²⁾. Le montant des mensualités, le montant total dû indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs facultative couvrant les risques de décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail et invalidité permanente : montant de la première cotisation 70,70 euros, montant total sur la durée du crédit de 2293,34 euros et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 1,83 %. (1) Conditions juillet 2026. (2) Hors frais de garantie. Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel
Dont Modulation	Non
Dont Report d'échéance	Oui
Retour à taux fixe	Non
Franchise ou différé	Oui, partiel ou total